

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 3 décembre 2012 à 20 heures à la salle 2 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire

1. PRÉSENCES

Monsieur Sylvain Deschênes, conseiller
Madame Chantal Proulx, conseillère,
Monsieur Stéphane Deschênes, conseiller
Madame Manon Blanchette, conseillère (20h10)
Monsieur Raymond Lévesque, conseiller
Monsieur Guildo Castoguy, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Martin Normand, directeur général est présent.

2. Mot de bienvenue

3. Moment de recueillement

4. Lecture de l'ordre du jour

5. Adoption du procès-verbal du 5 novembre 2012

12-12-219

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 5 novembre 2012.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

6. Adoption des comptes à payer

12-12-220

Proposé par Raymond Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci

Chèques numéros # 17784 à 17837	61 688.20\$
Prélèvement no 992 à 1005	11 856.18\$
Rémunération élus	-\$
Rémunération employés	11 869.61\$
Rémunération pompiers	4 743.78\$
Total	90 157.77\$

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. États financiers au 30 novembre 2012

12-12-221

Proposé Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le rapport des activités financières et états comparatifs au 30 novembre 2012.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

2. Virements budgétaires

12-12-222

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser

les virements suivants :

De	Vers	Montant
02 32000 515 Location véhicule	02 32000 621 Achat pierre gravier	1 500\$
02 32000 515 Location véhicule	02 32025 525 Pelle hyundai 2004	3 200\$
02 70155 454 Formation soccer	02 70120 522 Ent. Rép. Centre pol.	500\$
02 70155 494 Adhésion ARSEQ	02 70120 522 Ent. Rép. Centre pol.	500\$
02 70120 670 Mat. Pour activités	02 70120 522 Ent. Rép. Centre pol.	800\$
02 70120 660 Art. Nettoyage	02 70120 522 Ent. Rép. Centre pol.	700\$

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

3. **Date de l'adoption du budget 2013**

12-12-223

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le budget pour l'année 2013 le 19 décembre 2012.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

4. **Assurances-emploi**

12-12-224

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Canada dévoilait le 24 mai 2012 les modifications apportées au régime d'assurance-emploi, changements qui devraient entrer en vigueur en janvier 2013;

CONSIDÉRANT que de nombreux emplois dans la région sont de nature saisonnière, ce qui contraint des travailleurs à recourir aux prestations d'assurance-emploi lors des temps morts, notamment l'hiver;

CONSIDÉRANT l'importance des travailleurs des industries saisonnières pour l'économie de la région;

CONSIDÉRANT que les changements proposés représentent une menace pour plusieurs travailleurs des industries saisonnières, notamment ceux du domaine du tourisme, de la foresterie et de l'agriculture;

CONSIDÉRANT que la réforme de l'assurance-emploi touchera de plein fouet les travailleurs les plus précaires;

CONSIDÉRANT que le gouvernement forcera les chômeuses et les chômeurs à accepter tout travail dans un rayon de 100 kilomètres de leur résidence à compter de la septième semaine de chômage à un salaire équivalent à 70 % de leur salaire antérieur, et ce, sans égard à leur formation et à leurs compétences, à défaut de quoi ils se verront priver des prestations auxquelles ils ont droit;

CONSIDÉRANT que d'autres changements pénaliseront les prestataires en alourdissant les procédures juridiques permettant aux chômeuses et aux chômeurs de contester une décision défavorable;

CONSIDÉRANT que cette réforme est contre-productive et que le gouvernement devrait se concentrer sur la création de la richesse en soutenant mieux le développement d'emplois de qualité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité,

QUE la municipalité de St-Gabriel-de-Rimouski exige du gouvernement fédéral qu'il renonce à sa réforme du régime d'assurance-emploi qui affectera durement et sans motifs valables les travailleuses et les travailleurs de notre région.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

5. Dépôt des intérêts pécuniaires

Les formulaires concernant les intérêts pécuniaires des élus municipaux ont été complétés par ces derniers et remis au directeur général.

B. LOISIRS

1. École Marie-Élizabeth/ Don en main-d'œuvre et machinerie (équivalent 1000\$)

12-12-225

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité fasse un don en main-d'œuvre et en machinerie équivalent à 1000\$ pour leur projet de réaménagement de la cour d'école.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

C. INCENDIE

1. MRC / Modification du montant de location de la caserne

12-12-226

Proposé par Manon Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier le montant de location pour la caserne à 50\$ par jour, pour les formations RIC.

Monsieur Guildo Castonguay enregistre sa dissidence.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

D. TRAVAUX PUBLICS

1. Travaux Pont Route Leclerc/autorisation d'une virée sécuritaire

12-12-227

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la fermeture du pont de la route Leclerc pour les réparations et ce, conditionnel à ce qu'une virée conforme soit aménagée afin d'effectuer le déneigement de façon sécuritaire et adéquat.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

7. Rapport des élus

8. Affaires nouvelles

a) SERM / Maintien du financement au niveau actuel des programmes d'aménagement forestier de toutes natures en 2013

12-12-228

CONSIDÉRANT que l'activité forestière représente pour notre région l'un des plus importants leviers économiques et qu'elle constitue le seul outil de développement de plusieurs communautés rurales;

- CONSIDÉRANT que l'industrie de l'aménagement forestier génère des centaines d'emplois au sein des organismes et entreprises au service des propriétaires forestiers;
- CONSIDÉRANT qu'à l'instar de l'ensemble des intervenants du secteur forestier, les propriétaires et les travailleurs forestiers sont durement affectés par la crise forestière qui perdure;
- CONSIDÉRANT que les conditions des travailleurs forestiers seront affectées par une diminution du nombre de semaines travaillées, conséquence d'éventuelles coupures;
- CONSIDÉRANT que les nouvelles mesures de l'assurance-emploi qui sont entrées en vigueur vont resserrer encore davantage les critères d'admissibilité au programme;
- CONSIDÉRANT que lors de la dernière campagne électorale, un futur gouvernement du parti québécois s'engageait à lancer un vaste chantier de travaux sylvicoles pour doubler la valeur de la production de cette ressource et qu'à cette fin, 35 millions de dollars de plus par année seraient investis au cours des quatre prochaines années;
- CONSIDÉRANT que le budget du gouvernement du Québec prévoit des coupures importantes, notamment pour le ministère des Ressources naturelles;
- CONSIDÉRANT que les enjeux liés à la viabilité des collectivités forestières et à l'avenir de l'industrie de l'aménagement forestier sont étroitement liés à un financement adéquat pour soutenir l'activité forestière;
- CONSIDÉRANT que les budgets dédiés aux différents programmes n'ont jamais été indexés depuis leur création;
- CONSIDÉRANT que les programmes concernés sont : le programme de mise en valeur des forêts privées, le programme de création d'emplois en forêt (PCEF), le programme d'investissement sylvicole (PIS), le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (volet II) et le programme de forêt publique financé par les crédits de droits de coupe.
- CONSIDÉRANT qu'il y a des volumes importants de travaux d'éclaircie commerciale à réaliser qui sont le fruit des investissements réalisés dans le passé.

Il est proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers :

« Que la municipalité de St-Gabriel-de-Rimouski demande à la ministre des Ressources naturelles du Québec, madame Martine Ouellet qu'elle maintienne, pour 2013, les budgets d'aménagement forestier de toutes natures qui sont actuellement dédiés aux forêts privées et publiques du Bas-Saint-Laurent au niveau de ceux accordés en 2012.

Que la ministre des Ressources naturelles du Québec accorde un budget supplémentaire pour la réalisation du chantier d'éclaircie commerciale.»

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

b) Achat local

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de prioriser l'achat local dans la mesure du possible.

Adopté

9. Période de questions

10. Fermeture des affaires nouvelles

12-12-230

Proposé par Manon Blanchette et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

11. Levée de la séance

12-12-231

Il est proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance, il est 20h45.

Georges Deschênes
Maire

Martin Normand
Directeur général